

PACICC

Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

*Pour la protection des
consommateurs en cas
d'insolvabilité d'une société
d'assurance habitation,
automobile ou commerciale*



Rapport annuel
2011

Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2011

- Participation à l'examen de la législation dans le secteur financier réalisé par le gouvernement fédéral, notamment :
 - proposition de modifications techniques à la Loi sur les liquidations et les restructurations en vue d'améliorer le processus de liquidation des sociétés d'assurance;
 - présentation d'un document de réflexion sur le règlement des faillites complexes;
 - proposition d'une nouvelle clause d'insolvabilité à inclure dans les traités de réassurance (en lien avec la ligne directrice B-3 du Bureau du surintendant des institutions financières).
- Réalisation d'un sondage auprès des membres sur les pratiques de gestion du risque d'entreprise (GRE). (La SIMA s'appuiera sur les résultats de ce sondage pour poursuivre ses activités de promotion d'une saine gestion des risques au sein de l'industrie).
- Publication d'un document sur les déterminants de la viabilité des nouveaux assureurs IARD intitulé *Determinants of survivability of new entrants to the P&C industry* dans le cadre de la collection La faillite chez les assureurs et distribution des résultats de cette étude aux membres et à diverses autres parties prenantes.

Table des matières

Message du président du conseil	2	Conseil d'administration de la SIMA	25
Message du président et directeur général	4	Personnel et coordonnées de la SIMA	26
Contexte opérationnel	6	Organismes de réglementation des assurances au Canada	27
Rapport sur la gestion du risque d'entreprise	13	Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA (version anglaise)	29
État financiers	14		



La SIMA a connu une bonne année en 2011, aucune de ses 199 sociétés membres ne s'étant trouvée en situation d'insolvabilité. En fait, aucune société d'assurances IARD n'a déclaré faillite au Canada depuis neuf ans — une période inhabituellement longue. Bien que ce soit une bonne nouvelle pour les consommateurs d'assurances, il ne faut pas croire que nous sommes parvenus à maîtriser le cycle de l'assurance ou qu'il n'y a plus aucun risque qu'un assureur devienne insolvable.

Les catastrophes qui ont récemment frappé le Canada laissent peu de doutes quant aux risques auxquels les assureurs IARD doivent faire face dans le cours normal de leurs activités. En 2011, pour la troisième fois en trois ans, les sinistres catastrophiques ont entraîné des pertes assurées de plus de un milliard de dollars pour l'industrie des

assurances IARD au Canada. La catastrophe la plus dévastatrice a été l'incendie de forêt qui a ravagé Slave Lake le 15 mai dernier et qui a entraîné à lui seul le versement de 700 millions de dollars en indemnités. Cet incendie a surpris par l'ampleur des dommages qu'il a causés, cédant uniquement le pas à la tempête de verglas de 1998.

À ces dommages s'ajoutent ceux imputables aux tempêtes qui ont frappé les Prairies, l'Ontario et le Québec et qui avaient déjà fait grimper les pertes assurées à plus de un milliard de dollars avant la fin du troisième trimestre de 2011.

En 2011, pour la troisième fois en trois ans, les sinistres catastrophiques ont entraîné des pertes assurées de plus de un milliard de dollars pour l'industrie des assurances IARD au Canada... Une saine gestion des risques dicte aux assureurs IARD de se préparer à une augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres de cette nature.

Il est peut-être trop tôt pour conclure que ces trois années consécutives de pertes supérieures à un milliard de dollars sont désormais la norme en matière de sinistres catastrophiques au Canada. Une saine gestion des risques dicte cependant aux assureurs IARD de se préparer à une augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres de cette nature. Si, comme tout l'indique, les risques inhérents à l'assurance de biens sont en augmentation, nous devons insister davantage sur l'importance de la gestion et de l'atténuation des risques pour préserver

la santé financière et la solvabilité de nos sociétés membres. C'est précisément dans cette optique que la SIMA exhorte ses membres à adopter des politiques de gestion du risque d'entreprise (GRE) et des cadres modernes de gestion des risques. Il s'agit à notre sens de l'un des meilleurs outils qui existent pour réduire le risque d'insolvabilité.


L'objectif de la SIMA ne se limite pas à faire valoir l'importance de la GRE. Nous voulons en faciliter l'adoption par nos assureurs membres. Dans un premier temps, nous avons effectué en 2011 un sondage auprès de nos membres afin de mieux comprendre les pratiques actuelles de GRE des assureurs IARD et de constituer une base de comparaison. Les assureurs membres qui ont répondu au sondage comptent pour plus de 80 % des primes couvertes par la SIMA — une participation extrêmement

Les membres de la SIMA ont exprimé le vif désir d'obtenir des conseils pratiques et des consignes éprouvées sur la mise en œuvre efficace de la GRE au sein de leur entreprise. C'est là un autre constat particulièrement encourageant.

encourageante. Nous avons été heureux de constater qu'il ne sera pas nécessaire de convaincre les assureurs IARD du Canada de l'importance de la GRE, car la grande majorité des répondants ont indiqué qu'ils ont déjà une politique écrite de GRE ou un cadre de gestion du risque bien établi. Parmi les résultats les plus révélateurs, cependant, nous avons noté une grande disparité sur trois plans : dans les documents d'orientation utilisés pour formuler les politiques de gestion du risque; dans la désignation du grand responsable de la fonction de gestion du risque

et de la personne à qui ce responsable doit rendre des comptes; et dans le degré de surveillance des politiques et des pratiques de gestion du risque exercée par la haute direction et le conseil d'administration. Les membres de la SIMA ont de surcroît exprimé le vif désir d'obtenir des conseils pratiques et des consignes éprouvées sur la mise en œuvre efficace de la GRE au sein de leur entreprise. C'est là un autre constat particulièrement encourageant. La SIMA prévoit de répondre à cette demande en organisant, à compter de la deuxième moitié de 2012, une série de séminaires portant sur les principaux problèmes de mise en œuvre de la GRE soulevés par ses membres.

Cette initiative entourant la GRE, tout comme un certain nombre d'autres grands projets évolutifs, dont le provisionnement des sinistres et l'évaluation des risques de séisme, font partie d'un plan de travail triennal ambitieux. Tout ce travail n'aurait pas pu être aussi bien fait sans le leadership de notre chef de la direction, M. Paul Kovacs, et les efforts soutenus de sa petite équipe. Je leur suis reconnaissant de leur engagement constant envers notre organisation et envers ses objectifs.

En guise de conclusion, je tiens à vous faire part de changements importants au sein du conseil d'administration de la SIMA. M. Bruce Thompson, ancien haut fonctionnaire au BSIF, s'est joint au conseil en tant qu'administrateur représentant le public en 2011. En février 2012, Alister Campbell, président sortant du conseil, a remis sa démission. En avril 2012, MM. George Cooke et Earl McGill quitteront le conseil, tous deux après avoir fait profiter la SIMA de leurs loyaux et inestimables services pendant plus de 10 ans et après avoir grandement contribué à faire de notre organisme ce qu'il est aujourd'hui. Au nom du conseil d'administration et de tous les membres de la SIMA, je souhaite à MM. Cooke, McGill et Campbell mes meilleurs vœux de succès dans leurs projets futurs et je les remercie sincèrement pour le leadership qu'ils ont exercé. Grâce en grande partie à leur contribution, la SIMA est plus prête que jamais à répondre aux besoins des titulaires de police si l'un de ses assureurs membres devenait insolvable. 



D'ici 2014, le plan stratégique de la SIMA insistera sur trois grandes priorités. D'abord, en 2012, nous nous attacherons à promouvoir dans l'ensemble de l'industrie des pratiques et des démarches exhaustives de gestion des risques. Un sondage effectué récemment auprès de nos sociétés membres confirme que la gestion du risque d'entreprise (GRE) constitue un enjeu en constante évolution et d'une grande importance pour l'industrie. Ensuite, en 2013, nous ferons porter l'essentiel de nos efforts sur la promotion des pratiques exemplaires de provisionnement des sinistres. Il a en effet été démontré que l'insuffisance des provisions pour sinistres est la principale cause de faillite chez les assureurs IARD. En 2014, enfin, nous nous assurerons que la SIMA est bien préparée à faire face à un séisme majeur en milieu urbain.

Promotion d'une gestion judicieuse des risques

En 2012, la SIMA s'emploiera surtout à engager un dialogue avec ses assureurs membres sur les avantages de l'adoption de pratiques et d'une démarche exhaustives de gestion des risques. Selon un sondage sur la GRE que la SIMA a effectué récemment auprès de ses membres, la plupart d'entre eux seraient intéressés par des séminaires spécialisés sur les pratiques dans ce domaine. Nous sommes déterminés à améliorer la profondeur et la qualité de la gestion des risques dans le but d'atténuer le risque d'insolvabilité.

En 2012, la SIMA offrira le premier d'une série de séminaires spécialisés sur des aspects de la GRE susceptibles d'intéresser ses membres. Cette initiative s'étendra probablement sur plusieurs années.

En 2012, la SIMA offrira le premier d'une série de séminaires spécialisés sur des aspects de la GRE susceptibles d'intéresser ses membres. Cette initiative s'étendra probablement sur plusieurs années. Les risques de souscription, les risques de marché, les risques de crédit, les risques opérationnels et les risques d'illiquidité pourraient également faire partie des thèmes abordés.

Ces séminaires auront pour but d'encourager nos sociétés membres à adopter une démarche de gestion exhaustive des risques adaptée à leur profil de risques et à répertorier tous les risques significatifs qui sont pertinents et raisonnablement prévisibles. Il est important que, dans leurs activités de planification, nos sociétés membres fassent de la GRE une démarche efficace de gestion globale du risque plutôt que de s'attarder à des risques particuliers.

Les séminaires proposés seront animés par des spécialistes reconnus dans leur domaine. Ceux-ci mettront l'accent sur le lien crucial qui existe entre une bonne gouvernance d'entreprise et un cadre efficace de gestion des risques. Ils feront valoir que le conseil d'administration et la haute direction d'une société d'assurance doivent jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration, le pilotage et la supervision du cadre de GRE de leur entreprise et consigner par écrit leurs décisions importantes en matière de gestion des risques.

Les animateurs de ces séminaires examineront en outre la possibilité de sensibiliser davantage nos sociétés membres à un certain nombre de questions importantes, comme les risques émergents, la surveillance et le signalement des risques, la cartographie des risques, l'accumulation et la mesure des risques, le capital économique et l'optimisation du capital,

les tests de tension ainsi que l'utilisation de la GRE comme moteur de réussite. Comme les pratiques de GRE de l'industrie des assurances IARD continuent d'évoluer, la gestion des risques demeure un sujet d'intérêt continu et important pour la SIMA et ses sociétés membres

Promotion des pratiques exemplaires en matière de provisions pour sinistres

En 2013, la SIMA s'emploiera à promouvoir des pratiques exemplaires de provisionnement des sinistres. Nos travaux sur les faillites passées de sociétés membres indiquent qu'une

En 2013, la SIMA s'emploiera à promouvoir des pratiques exemplaires de provisionnement des sinistres. Nos travaux sur les faillites passées de sociétés membres indiquent qu'une tarification inadéquate et des provisions insuffisantes constituent les principales causes de faillite chez les assureurs IARD.

tarification inadéquate et des provisions insuffisantes constituent les principales causes de faillite chez les assureurs IARD. La majorité de ceux qui ont fait faillite au Canada au cours des 20 dernières années étaient assujettis à une réglementation provinciale. Or, la plupart des organismes provinciaux de surveillance de la solvabilité n'exigent pas que les sociétés d'assurance qu'ils régissent respectent les exigences actuarielles du BSIF (actuaire désigné, examen des rapports, examen par les pairs des estimations de provisions et examen dynamique de la suffisance du capital).

La SIMA collaborera avec les organismes de surveillance provinciaux à renforcer la réglementation actuelle sur la solvabilité dans le but de réduire les risques liés à une tarification inadéquate et à des provisions pour sinistres insuffisantes. Nous chercherons à documenter les modifications

qui pourraient être apportées à la réglementation provinciale et à déterminer quels sont les écarts par rapport aux pratiques de surveillance exemplaires

Gestion du risque d'un séisme majeur en milieu urbain

En 2014, la SIMA déterminera quel est le maximum de dommages que l'industrie canadienne des assurances IARD pourrait gérer à la suite d'un séisme sans que soit compromise la solvabilité des assureurs bien administrés et en saine situation financière. Nos travaux sur les répercussions possibles d'un séisme sur la solvabilité serviront de complément aux programmes du Bureau d'assurance du Canada visant à évaluer l'incidence économique d'un tremblement de terre de forte intensité sur le Canada et à promouvoir des mesures visant à atténuer ce risque. Nos travaux serviront également de base à l'élaboration de mesures permettant à la SIMA d'être mieux préparée dans l'éventualité où des assureurs membres seraient confrontés à de graves perturbations externes.

Pour conclure, j'aimerais remercier les administrateurs membres du conseil d'administration de la Société pour leurs judicieux conseils au cours de la dernière année. Je veux également exprimer ma reconnaissance à mes collègues de la SIMA pour la constance avec laquelle ils accomplissent un travail de grande qualité. Maintenant que sa troisième décennie d'existence est bien entamée, la SIMA garde solidement le cap sur les enjeux qui sont prioritaires pour ses membres et pour les consommateurs, et elle demeure en bonne position pour poursuivre sur la voie de la réussite. 🍁

Aucun assureur IARD n'est devenu insolvable en 2011, et aucun n'a quitté involontairement le marché canadien de l'assurance depuis neuf ans. L'histoire de notre industrie nous enseigne toutefois que ces périodes de tranquillité sont ponctuées d'épisodes plus difficiles au cours desquelles il y a une recrudescence des insolvabilités.

	1980 à 1986	1990 à 1995	2000 à 2003
Nombre d'assureurs IARD insolubles	20	9	6
Nombre de titulaires de police touchés	144 300	111 209	93 200

Ces épisodes sont normalement précédés de périodes de grandes tensions sur le marché, lesquelles nuisent à la viabilité financière des assureurs qui y évoluent. C'est pour cette raison que la SIMA surveille en permanence l'environnement d'affaires de ses assureurs membres.

Contexte de sélection des risques

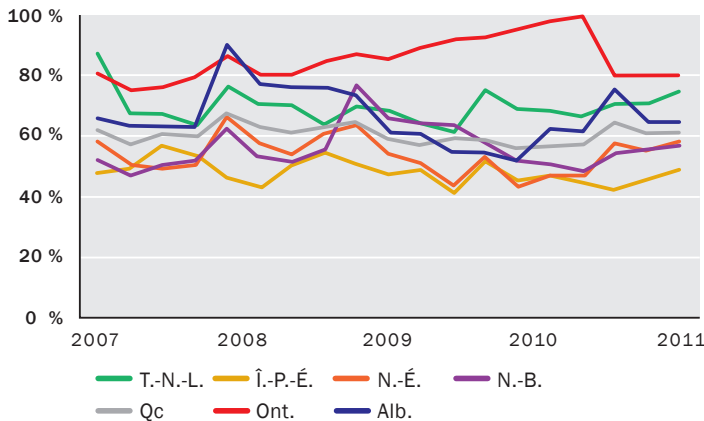
La SIMA ayant pour fonction principale d'intervenir lorsque des assureurs sont contraints de quitter le marché, ses activités sont étroitement et inversement liées à la rentabilité des assureurs et au cycle de l'assurance. En période de piètre rentabilité, les risques d'insolvabilité augmentent, une sinistralité défavorable pouvant éroder davantage un capital déjà limité. Depuis sa création, il y a plus de 20 ans, la SIMA a participé à la liquidation d'une douzaine de sociétés d'assurances IARD dont les actifs au moment de la liquidation totalisaient 720 millions de dollars. La SIMA a versé 168 millions de dollars pour régler les réclamations des titulaires de police de ces sociétés insolubles.

Dans l'ensemble, les bénéfices techniques de l'industrie sont demeurés stables en 2011 avec un rapport des sinistres aux primes de 70,5 %, comparativement à 70,7 % en 2010. On constate cependant des changements significatifs de la rentabilité sur nombre de marchés importants. Plus particulièrement, la réforme de l'assurance automobile effectuée en 2010 par le gouvernement de l'Ontario a permis de réduire considérablement les pertes en assurance auto. L'amélioration constatée en assurance automobile a toutefois été amoindrie par une hausse des coûts des sinistres en assurance des biens des particuliers et des entreprises. Conjugués à une hausse des revenus de placement, tous ces facteurs ont fait en sorte que la rentabilité de l'industrie est demeurée stable en 2011.

Assurance automobile

L'assurance automobile en Ontario, qui représente environ le quart de toute l'industrie des assurances IARD au Canada, est grandement préoccupante depuis 2007. En 2010, le gouvernement a effectué une réforme de la portion indemnités d'accident du produit

Taux de sinistres en assurance automobile
Nbre d'assureurs



SIMA, à partir de données du BSIF

d'assurance automobile ontarien. Les premiers résultats des mesures prises sont positifs puisque le rapport des sinistres aux primes a fléchi, passant de 99,8 % en 2010 à 79,6 % en 2011. Une partie importante du risque d'insolvabilité auquel la SIMA est exposée dépend de la viabilité de cette réforme. Or, un jugement de la Cour d'appel de l'Ontario permet aux demandeurs de combiner les préjudices psychologiques aux dommages corporels dans la détermination de l'existence d'une déficience invalidante. Ce jugement pourrait entraîner une hausse du coût des sinistres. Il y a par ailleurs des

milliers de cas en instance de médiation dont l'issue pourrait faire augmenter davantage le coût des sinistres. Les données publiques ne permettent pas de savoir clairement si les assureurs constituent des provisions suffisantes pour faire face aux pressions que ces incertitudes pourraient exercer sur les coûts.

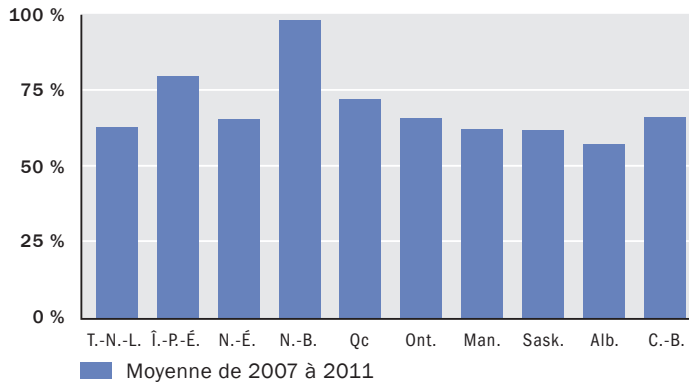
Le risque d'insolvabilité sur le marché ontarien de l'assurance automobile est davantage accentué du fait qu'il n'y a guère de volonté politique et de place sur le marché pour une hausse des primes d'assurance. Selon le Bureau d'assurance du Canada, les conducteurs de l'Ontario consacrent déjà environ 5 % de leurs revenus disponibles à l'assurance automobile, comparativement à 3 % en moyenne dans le reste du Canada. Le gouvernement de l'Ontario cherche à réduire la fraude en assurance automobile, mais il pourrait s'écouler un certain temps avant que ses efforts portent leurs fruits.

En Alberta, l'Automobile Insurance Rate Board (AIRB) procède annuellement à un ajustement de la tarification d'assurance automobile qui s'applique à l'ensemble de l'industrie et qui pourrait influencer sur le risque d'insolvabilité. L'AIRB oblige en effet toutes les sociétés d'assurance de la province à ajuster les risques en fonction des résultats moyens de l'industrie plutôt qu'en fonction de leurs propres résultats. Ce type de réglementation des tarifs n'a eu encore aucun effet sur la solvabilité des assureurs qui exercent des activités en Alberta en raison de la stabilité de l'environnement d'indemnisation. Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, le marché de l'assurance automobile semble à la fois stable et rentable et présente pour le moment peu de risques d'insolvabilité.

Assurance des propriétaires

Au cours des cinq dernières années, l'assurance des propriétaires a été un produit d'une très grande stabilité assorti de faibles risques d'insolvabilité. C'est toujours le cas dans

Taux de sinistres en assurance de biens des particuliers



Source : SIMA, à partir de données du BSIF

la plupart des régions du pays. Toutefois, compte tenu des taux d'intérêt actuels, les résultats techniques de 2011 indiquent que plusieurs marchés se rapprochent du seuil de rentabilité.

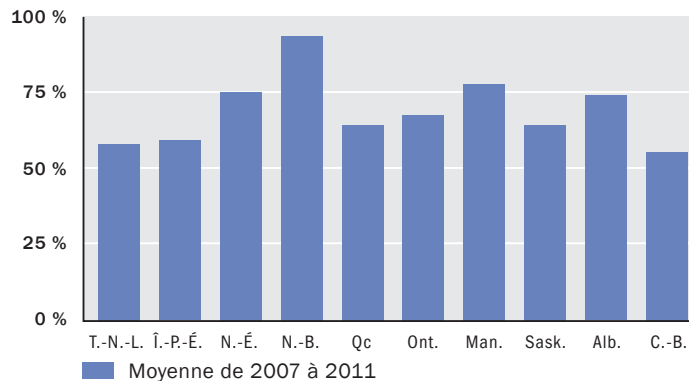
Le Nouveau-Brunswick fait toutefois figure d'exception puisqu'il appert que les résultats techniques sur le marché de l'assurance des propriétaires n'y

soient pas viables. Au cours des cinq dernières années, le rapport moyen des sinistres aux primes en assurance des propriétaires dans la province s'est établi à 99,8 %. À long terme, un rapport sinistres-primes élevé aurait pour effet d'éroder les assises financières des assureurs présents sur ce marché. Les assureurs dont les activités sont concentrées en assurance des propriétaires présentent donc un risque d'insolvabilité accru.

Assurance des entreprises

Les assureurs qui se concentrent sur les assurances des entreprises ont été plus rentables que les sociétés d'assurance des particuliers au cours des cinq dernières années. Cette tendance s'est poursuivie en 2011. Leur rentabilité a donné lieu à une intensification de la

Taux de sinistres en assurance de biens des entreprises



Source : SIMA, à partir de données du BSIF

concurrence fondée sur les prix, de sorte que les consommateurs d'assurance ont bénéficié d'un élargissement des garanties ou d'une baisse de primes. Un examen des statistiques sur les sinistres des cinq dernières années révèle un resserrement du marché. Le risque d'insolvabilité s'est accru pour les assureurs qui ont un important volume d'affaires au Nouveau-Brunswick et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-

Écosse, au Manitoba et en Alberta, où le rapport moyen sur cinq ans des sinistres aux primes a atteint un niveau tel qu'il pourrait entraîner une érosion des assises financières des assureurs exerçant leurs activités dans ces quatre provinces.

Risques de catastrophe

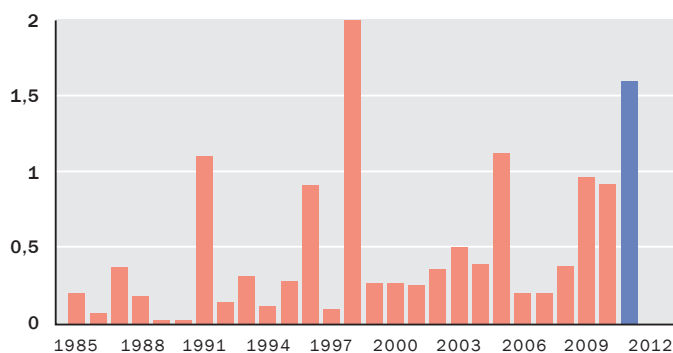
Au cours des quinze dernières années, l'industrie canadienne des assurances IARD a connu cinq ans où les sinistres résultant de catastrophes ont totalisé plus de un milliard de dollars. Avant 1998, cela ne s'était jamais produit. Pour la troisième fois en trois ans — une première depuis que l'on compile des statistiques —, les sinistres catastrophiques ont entraîné des dommages de plus de un milliard de dollars pour l'industrie des assurances IARD. Selon PCS Canada, les demandes d'indemnité résultant d'incendies ou de tempêtes catastrophiques se sont chiffrées à plus de 1,6 milliard de dollars en 2011. Il s'agit de la deuxième année en importance à ce chapitre.

La plus grave catastrophe de 2011 a été l'incendie de forêt le plus coûteux jamais survenu au Canada : celui de Slave Lake, en Alberta, qui a entraîné à lui seul le versement de plus de 700 millions de dollars en indemnités. Cette catastrophe fait ressortir le risque d'insolvabilité associé aux incendies de forêt, surtout si l'on considère que des collectivités beaucoup plus peuplées y sont vulnérables. Les incendies sont un risque couvert par toutes les polices d'assurance des entreprises et des propriétaires; il n'apparaît toutefois pas clairement que l'appréciation du risque et la tarification tiennent véritablement compte des risques d'incendies de forêt.

Les autres catastrophes de 2011 ont en général été d'ordre climatique et de moindre gravité, se situant souvent sous les seuils de réassurance. Conséquemment, nombre de ces catastrophes ont eu des répercussions directes sur les assureurs d'origine. Plusieurs régions canadiennes, dont les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta, ont essuyé des tempêtes qui ont causé des dommages. Les graves dommages imputables à des inondations

Sinistres catastrophiques

en milliards de \$



Source : SIMA, à partir de données du BAC et de MSA Research

à répétition au Nouveau-Brunswick sont devenus une cause importante de la dégradation des rapports sinistres-primés, dont il a été question précédemment dans les sections sur l'assurance des propriétaires et des entreprises.

Les sinistres catastrophiques de 2011 mettent en lumière l'importance de la gestion du risque associé aux catastrophes au sein de l'industrie. L'assurance de biens se transforme, car les sinistres liés aux intempéries (eau et vent) comptent pour une proportion grandissante du coût total des dommages aux biens. Alors que la réassurance

a atténué les effets des catastrophes les plus dévastatrices sur la solvabilité des assureurs et sur les assurés sinistrés, les hausses de primes en assurance de biens ont pour leur part amoindri l'impact des catastrophes qui tombent sous les seuils d'intervention des réassureurs. La nature très dynamique des risques liés aux catastrophes et, partant, des risques d'insolvabilité des assureurs, fait ressortir la grande capacité d'adaptation de l'industrie des assurances IARD, qui allie des stratégies de tarification et de réassurance pour gérer les risques et pour maintenir sa capacité d'indemniser les assurés canadiens face à l'évolution des sinistres liés aux intempéries.

Risques liés à la réglementation

Les modifications apportées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à ses tests du capital minimal (TCM) et de la suffisance de l'actif des succursales (TSAS) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Elles visaient à axer davantage ces tests sur les risques et à assurer une plus grande uniformité dans l'ensemble du secteur des services financiers. Le BSIF a également avisé les assureurs qu'il prévoyait d'instaurer une marge supplémentaire pour risque de change en 2013. Ces changements devraient réduire les risques d'insolvabilité des assureurs exerçant des activités au Canada.

En outre, le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) a formé en 2011 un groupe de travail sur la solvabilité qui servira de tribune où les organismes de réglementation provinciaux pourront discuter des problèmes de solvabilité. La SIMA accueille favorablement cette occasion de collaborer avec les membres du CCRRA dans l'optique de réduire davantage les risques d'insolvabilité des assureurs assujettis à une réglementation provinciale.

Risques d'investissement

La plupart des prévisionnistes économiques s'attendent à ce que les taux d'intérêt demeurent à leurs niveaux actuels au cours des 18 prochains mois. Les assureurs sont donc conscients que leur rentabilité repose sur une souscription disciplinée.

Deux facteurs défavorables importants risquent cependant d'ébranler les assureurs IARD du Canada. Le premier est la crise de la dette souveraine dans certains pays de l'Union européenne. Bien que les finances publiques du Canada ne soient pas directement en cause, nombre d'assureurs canadiens ont leur société mère ou des filiales en Europe. Or, il demeure toujours possible qu'un membre européen d'un groupe exerçant des activités d'assurance au Canada devienne insolvable par suite de cette crise de la dette souveraine.

Il est également possible que des banques centrales en Europe ou aux États-Unis monétisent leurs créances afin de réduire le fardeau qu'impose aux citoyens le remboursement intégral de la dette. Le deuxième facteur de perturbation pourrait donc être une hausse de l'inflation, conjoncture à laquelle les assureurs IARD sont particulièrement vulnérables du fait qu'ils fixent leurs primes d'avance. Une flambée inflationniste pourrait en effet entraîner une augmentation du coût des sinistres par rapport aux prévisions, ce qui obligerait les assureurs à puiser dans leur capital.

Perspectives

Du point de vue de la solvabilité, la situation des assureurs IARD du Canada est rassurante. L'ensemble de l'industrie — et la plupart des assureurs membres de la SIMA — a accru considérablement sa capitalisation au cours des dernières années. Il existe cependant d'importants écarts entre les assureurs. Néanmoins, différents indicateurs montrent que les assureurs IARD canadiens sont en bonne position financière pour relever les défis futurs. 🇨🇦

La SIMA s'est dotée d'une politique de gestion du risque d'entreprise (GRE) en 2007. Le tableau de la page suivante résume nos commentaires sur les risques prioritaires de la Société, tandis que le graphique qui suit illustre les progrès réalisés au chapitre de l'atténuation des risques d'entreprise au cours des cinq dernières années.

La SIMA classe ses risques d'entreprise en quatre catégories. Pour la période 2011-2012, nous considérons que les risques financiers, les risques liés à la réglementation et les risques d'atteinte à la réputation sont *stables*, tandis que les risques opérationnels sont *en baisse*.

En 2011, la SIMA a ajouté un nouveau risque à son répertoire des risques d'entreprise : les conséquences potentielles sur la solvabilité des assureurs d'un séisme majeur survenant au Canada. Nous cherchons actuellement à mieux comprendre les répercussions qu'un séisme pourrait avoir sur chacun de nos assureurs membres et sur la SIMA. D'ici 2014, année où « la gestion du risque d'un séisme majeur en milieu urbain » devrait se trouver en tête des priorités stratégiques de la Société, il est possible que des mesures d'atténuation appropriées des risques aient été prises.

Conformément à la politique de GRE de la SIMA, le comité de vérification du conseil d'administration a examiné l'inventaire et l'évaluation des risques à deux reprises au cours de 2011, et l'ensemble du conseil a passé en revue et approuvé le plan annuel de GRE de la Société.

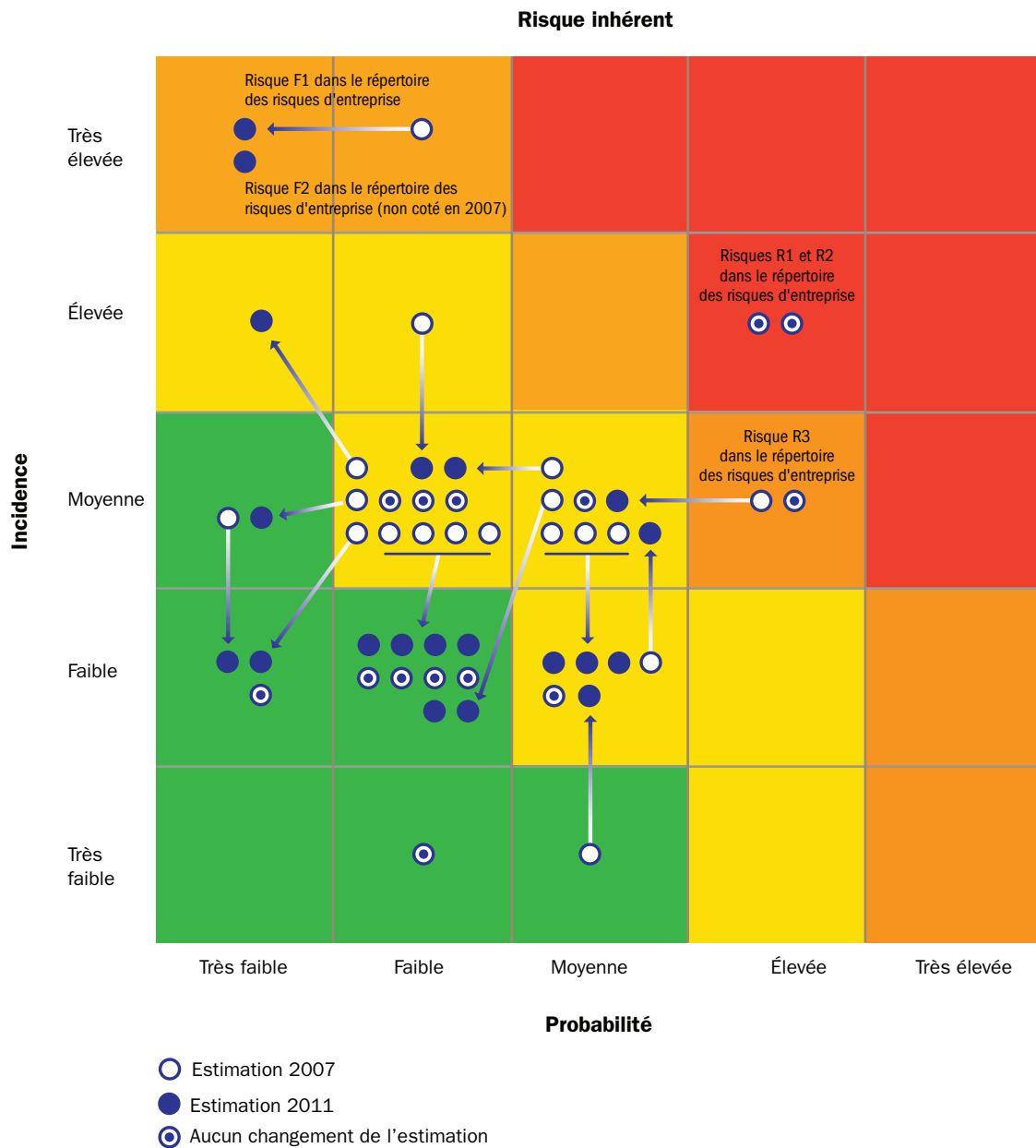
Vue d'ensemble du profil de risques de la SIMA

Catégorie de risques et description	Nombre de risques	Tendance en 2011-2012	Commentaires sur les mesures d'atténuation
<p>Risques financiers</p> <p>Risque que la conjoncture financière externe ou que la façon dont la SIMA gère son actif et son passif compromette son intervention rapide et efficace en cas de faillite d'un assureur membre</p>	7 risques spécifiques 2 risques prioritaires	Stable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'approbation par le conseil d'administration d'un mécanisme sectoriel facilitant l'accès à des liquidités atténue le risque que la SIMA soit financièrement incapable de répondre à des cas extraordinaires d'insolvabilité (Risque F1* dans le graphique). ▶ La SIMA analyse le risque qu'un séisme au Canada compromette la solvabilité de ses membres. La Société analysera également les répercussions d'un séisme sur sa capacité financière et sur ses limites de couverture. Il s'agit là de la priorité stratégique de la Société pour 2014 (Risque F2 dans le graphique).
<p>Risques liés à la réglementation</p> <p>Risque que les pratiques de réglementation de l'assurance au Canada entravent l'intervention rapide et efficace de la SIMA en cas de faillite d'un assureur membre, ou augmentent le coût d'une telle intervention</p>	7 risques spécifiques 3 risques prioritaires	Stable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La SIMA travaille à faire prendre conscience aux autorités provinciales de surveillance des assureurs des effets négatifs que leurs décisions visant la réglementation des taux pourraient avoir sur la solvabilité des assureurs (Risque R1 dans le graphique). ▶ La SIMA a pris des mesures pour améliorer la qualité de la surveillance de la solvabilité exercée par les provinces (par rapport aux normes de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance). Elle poursuit ses efforts en ce sens (Risque R2 dans le graphique). ▶ Dans le cadre de l'examen actuel de la réglementation par le gouvernement fédéral, la SIMA a formulé des recommandations précises en vue de la modernisation de la <i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i>.
<p>Risques opérationnels</p> <p>Risque que les activités de la SIMA soient perturbées ou entravées par des problèmes de procédures ou par un manque de personnel qualifié capable d'intervenir en cas de faillite d'un assureur membre</p>	9 risques spécifiques	En baisse	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'approbation par le conseil d'administration d'un plan d'urgence de gestion des réclamations atténue le risque que la SIMA ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour répondre à une forte poussée des réclamations.
<p>Risques d'atteinte à la réputation</p> <p>Risque qu'un événement nuise à l'image de la SIMA auprès de ses parties prenantes et mine leur confiance</p>	11 risques spécifiques	Stable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'élaboration d'un plan de communication en cas de crise fournit à la SIMA un cadre d'intervention efficace en cas d'événements défavorables. Les autres risques d'atteinte à la réputation de la Société sont gérés au moyen des procédures et des contrôles courants.

* Les codes de risque renvoient au répertoire des risques d'entreprise de la SIMA et à son plan complet de GRE, dont on peut prendre connaissance sur le site Web de la Société, à l'adresse www.pacicc.ca (en anglais seulement).

Gestion du risque d'entreprise de la SIMA

Évolution des risques de 2007 (instauration) à ce jour





KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que les notes afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 5 mars 2012
Toronto, Canada

États financiers (suite)

États de la situation financière

31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs			
Trésorerie (note 7)	18 635 \$	20 433 \$	21 136 \$
Placements (note 7)	46 411	44 844	43 254
Intérêts courus	262	246	288
Dividendes de liquidation à recevoir	–	10	–
Cotisations à recevoir	16	–	–
Autres débiteurs	30	134	100
Total des actifs	65 354 \$	65 667 \$	64 778 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs	226 \$	177 \$	175 \$
Provisions (note 6)	1 063	1 640	3 256
Total des passifs	1 289	1 817	3 431
Capitaux propres			
Excédent de fonctionnement	1 572	1 559	1 650
Excédent de liquidations	15 775	17 218	16 123
Fonds d'indemnisation	46 718	45 073	43 574
Total des capitaux propres	64 065	63 850	61 347
Total des passifs et des capitaux propres	65 354 \$	65 667 \$	64 778 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Maurice Tulloch, *administrateur*



Earl McGill, *administrateur*

États financiers (suite)

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	1 221 \$	1 190 \$
Placements	21	12
Financement provenant des liquidations et autres	256	215
	1 498	1 417
Charges		
Salaires et charges sociales	696	712
Recherche et honoraires de consultants	249	263
Bureaux	133	128
Frais juridiques	71	59
Déplacements	45	41
Conseil d'administration	71	64
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	45	44
Mobilier et matériel	18	36
Téléphone et poste	27	31
Impression et fournitures	19	21
Assurance	15	15
Gestion des placements	74	71
Services bancaires	2	2
Divers	20	21
	1 485	1 508
Excédent (déficit) des produits sur les charges — Fonctionnement	13	(91)
Liquidations [note 5(b)]		
Cotisations	4	—
Dividendes de liquidation	4 344	845
Produits financiers	235	131
Recouvrements au titre des réclamations (coûts)	(826)	513
Charges	(249)	(394)
Remboursements aux membres	(4 951)	—
Excédent (déficit) des produits sur les charges — Liquidations	(1 443)	1 095
Fonds d'indemnisation		
Produits financiers	1 645	1 499
Excédent des produits sur les charges — Fonds d'indemnisation	1 645	1 499
Résultat global total	215 \$	2 503 \$

Tous les produits proviennent des membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidations	Fonds d'indemnisation	Total
Solde, 1 ^{er} janvier 2010	1 650 \$	16 123 \$	43 574 \$	61 347 \$
Résultat global	(91)	1 095	1 499	2 503
Solde, 31 décembre 2010	1 559	17 218	45 073	63 850
Résultat global	13	(1 443)	1 645	215
Solde, 31 décembre 2011	1 572 \$	15 775 \$	46 718 \$	64 065 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités opérationnelles		
Excédent (déficit) des produits sur les charges		
Fonctionnement	13 \$	(91)
Liquidations	(1 443)	1 095
Fonds d'indemnisation	1 645	1 499
Variation des intérêts courus	(16)	42
Variation des débiteurs	98	(44)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	49	2
Variation des provisions	(577)	(1 616)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	(231)	887
Activités d'investissement		
Échéance des placements	40 225	28 798
Acquisition de placements	(41 792)	(30 388)
Flux de trésorerie affectés à des activités d'investissement	(1 567)	(1 590)
Diminution de la trésorerie	(1 798)	(703)
Trésorerie au début de l'exercice	20 433	21 136
Trésorerie à la fin de l'exercice	18 635 \$	20 433 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010
(montants en milliers de dollars dans les tableaux)

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurance IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 incluent les fonds de la Société.

1. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Il s'agit des premiers états financiers de la Société préparés conformément aux IFRS. La Société a appliqué l'IFRS 1, « Première application des Normes internationales d'information financière ».

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 a été approuvée par le conseil d'administration en date du 5 mars 2012.

La note 17 explique dans quelle mesure le passage aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société.

b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers touchés par un fonds sont comptabilisés comme produits de ce fonds.

c) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique, à l'exception des obligations, qui sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées.

f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers ainsi qu'à la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS, au 1^{er} janvier 2010.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés au coût amorti.

b) Obligations

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les gains et les pertes réalisés et les pertes de valeur sont pris en compte immédiatement dans le résultat.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour des actifs ou passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives à des actifs ou à des passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

c) Biens et matériel

Le matériel est amorti sur trois ans selon le mode d'amortissement linéaire fondé sur une estimation de la durée d'utilité.

d) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

e) Contrat de location simple

À la date de conclusion d'un accord, la Société détermine si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif s'il accorde à la Société le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Tous les contrats de location de la Société sont considérés comme des contrats de location simples et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

f) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

g) Comptabilisation des produits

(i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation. Elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie futurs projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doit être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Les dividendes de liquidation sont pris en compte sur réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds sera remboursé aux membres une fois que le liquidateur aura été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et n'ont pas été adoptées au moment de l'établissement des présents états financiers. Aucune de ces modifications ne devrait avoir une incidence significative sur les états financiers de la Société.

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives au fonds d'administration générale et aux dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en trois versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la Société pour Markham General s'élèvent à 22 891 298 \$, dont 3 955 \$ ont été comptabilisés en 2011. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 20 837 566 \$. Des dividendes de liquidation de 13 559 856 \$ ont été touchés jusqu'ici, dont 4 344 245 \$ ont été comptabilisés en 2011. La Société a constitué une provision de 284 800 \$ (525 000 \$ en 2010) pour le paiement d'indemnités futures.

d) Fonds de Canadian Millers'

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la Société a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement d'indemnités. Des dividendes de liquidation de 3 329 752 \$ ont été reçus jusqu'ici, dont 58 488 \$ ont été comptabilisés en 2011. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 740 480 \$, dont 8 030 \$ ont été comptabilisés en 2011.

e) Fonds de Reliance

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la Société et le liquidateur et à toute provision dans la capacité de cotisation générale de la SIMA pour garantir cet accord. La Société continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 5 212 189 \$. La Société a récupéré jusqu'ici des dividendes de liquidation totaux de 5 190 372 \$, soit une baisse de 59 628 \$ résultant d'un paiement en trop au cours d'un exercice antérieur.

g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$, mais aucun en 2011. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 563 \$. La Société a déclaré des remboursements se chiffrant à 5 275 969 \$ en 2008, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$. Un montant supplémentaire de 3 312 228 \$ a été remboursé en 2011 [note 8 b) et c)].

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la Société, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et elle a contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 6 600 946 \$.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010
(montants en milliers de dollars dans les tableaux)

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières (suite)

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la Société a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et elle a contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 2 070 297 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La Société a versé plusieurs indemnités et elle a obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités versées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. Un remboursement supplémentaire de 1 638 758 \$ a été remis aux membres en 2011 [note 8c)]. La Société a payé toutes les indemnités et elle a touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. Les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La Société n'a aucune autre obligation dans ce dossier.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

a) État de la situation financière au 31 décembre 2011

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Rembour- sement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Actifs													
Trésorerie	1 050 \$	66 \$	566 \$	653 \$	2 565 \$	107 \$	674 \$	241 \$	816 \$	286 \$	13 \$	11 598 \$	18 653 \$
Placements	-	46 411	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 411
Intérêts courus	1	241	3	1	2	1	1	-	1	-	1	10	262
Cotisations à recevoir	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
Débiteurs interfonds	701	-	-	35	-	-	-	22	-	-	-	-	758
Autres débiteurs	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
Total des actifs	1 798 \$	46 718 \$	569 \$	689 \$	2 567 \$	108 \$	675 \$	263 \$	817 \$	286 \$	14 \$	11 608 \$	66 112 \$
Passifs et capitaux propres													
Passifs:													
Fournisseurs et autres crédateurs	226 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	226 \$
Créditeurs interfonds	-	-	10	-	310	12	94	-	21	10	8	293	758
Provisions	-	-	500	-	21	75	18	-	-	-	-	449	1 063
Total des passifs	226	-	510	-	331	87	112	-	21	10	8	742	2 047
Capitaux propres:													
Excédent de fonctionnement	1 572	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 572
Excédent de liquidation	-	-	59	689	2 236	21	563	263	796	276	6	10 866	15 775
Excédent d'indemnisation	-	46,718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 718
Total des capitaux propres	1 572	46 718	59	689	2 236	21	563	263	796	276	6	10 866	64 065
Total des passifs et des capitaux propres	1 798 \$	46 718 \$	569 \$	689 \$	2 567 \$	108 \$	675 \$	263 \$	817 \$	286 \$	14 \$	11 608 \$	66 112 \$

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation (suite)

b) Produits et charges liés aux liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Produits (charges)											
Cotisations	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 \$	4 \$
Dividendes de liquidation	-	58	(60)	-	-	-	2	-	-	4 344	4 344
Placements	14	9	27	48	7	3	8	3	16	100	235
	14	67	(33)	48	7	3	10	3	16	4 448	4 583
Charges (produits)											
Indemnités payées	-	8	-	-	-	-	-	-	-	1 058 \$	1 066 \$
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(240)	(240)
Frais	10	20	28	25	14	13	1	-	9	129	249
Financement des dividendes	4 951	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 951
Dividendes à distribuer	(4 951)	-	-	3 312	-	-	-	-	1 639	-	-
	10	28	28	3 337	14	13	1	-	1 648	947	6 026
Résultats nets des liquidations	4 \$	39 \$	(61) \$	(3 289) \$	(7) \$	(10) \$	9 \$	3 \$	(1 632) \$	3 501 \$	(1 443) \$

c) Changements à l'excédent de liquidation pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Excédent de liquidation total
Solde, 1 ^{er} janvier 2010	54 \$	660 \$	1 982 \$	3 296 \$	571 \$	151 \$	783 \$	222 \$	1 643 \$	6 761 \$	16 123 \$
Résultat global	1	(10)	315	14	(1)	122	4	51	(5)	604	1 095
Solde, 31 décembre 2010	55	650	2 297	3 310	570	273	787	273	1 638	7 365	17 218
Résultat global	4	39	(61)	(3 289)	(7)	(10)	9	3	(1 632)	3 501	(1 443)
Solde, 31 décembre 2011	59 \$	689 \$	2 236 \$	21 \$	563 \$	263 \$	796 \$	276 \$	6 \$	10 866 \$	15 775 \$

6. Provisions:

	Remboursements non réclamés	Liquidations					Total
		GISCO	Maplex	Hiland	Markham General		
Solde, 1 ^{er} janvier 2010	554 \$	586 \$	125 \$	18 \$	1 973 \$	3 256 \$	
Chèques périmés	-	-	(50)	-	(175)	(225)	
Provisions pour réclamations	-	(265)	-	-	(1 195)	(1 460)	
Dépenses du liquidateur	-	(300)	-	-	369	69	
Solde, 31 décembre 2010	554	21	75	18	972	1 640	
Chèques périmés	-	-	-	-	(50)	(50)	
Provision pour réclamations	-	-	-	-	(240)	(240)	
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	(233)	(233)	
Remboursements aux membres							
Passés	(96)	-	-	-	-	(96)	
Actuels	42	-	-	-	-	42	
Solde, 31 décembre 2011	500 \$	21 \$	75 \$	18 \$	449 \$	1 063 \$	

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010
(montants en milliers de dollars dans les tableaux)

7. Instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	18 635 \$	18 635 \$	20 433 \$	20 433 \$	21 136 \$	21 136 \$
Dépôts à terme	5 179	5 194	8 812	8 800	8 115	8 079
Obligations	41 232	42 318	36 032	36 771	35 139	36 165
	65 046 \$	66 147 \$	65 277 \$	66 004 \$	64 390 \$	65 380 \$

La trésorerie, les dépôts à terme et les obligations sont comptabilisés au coût amorti.

a) Dépôts à terme

La valeur comptable de ces placements s'élève à environ 5 179 000 \$ (8 812 000 \$ en 2010). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral

venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant environ 169 000 \$ (169 000 \$ en 2010) et dont l'échéance est de plus de un an.

b) Obligations :

	31 décembre 2011				31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010		
	Période à courir jusqu'à l'échéance			Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans						
État	4 007 \$	19 971 \$	- \$	23 978 \$	2,62 % - 5,01 %	23 024 \$	2,20 % - 5,25 %	20 784 \$	2,20 % - 5,25 %
Sociétés	2 813	14 441	-	17 254	2,55 % - 5,35 %	13 008	2,48 % - 5,42 %	14 355	2,48 % - 5,42 %
	6 820 \$	34 412 \$	- \$	41 232 \$	2,55 % - 5,35 %	36 032 \$	2,20 % - 5,42 %	35 139 \$	2,20 % - 5,42 %

8. Remboursement aux sociétés membres

- a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la Société a autorisé le remboursement à ses membres cotisants du produit de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouverts et qui provenaient des actifs des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex. Au 31 décembre 2011, la Société avait versé 19 516 296 \$ du montant total de 19 880 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 268 137 \$, la Société prévoit verser 16 037 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 252 100 \$ représente des remboursements non réclamés dont la Société s'attache encore à établir la propriété.
- b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la Société a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.
- c) Le 8 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un remboursement supplémentaire de 4 950 986 \$ provenant des actifs de Maplex (3 312 228 \$) et d'Advocate (1 638 758 \$), dont les dossiers de liquidation sont maintenant clos. Des remboursements totalisant 4 909 135 \$ ont été distribués en décembre. Une dernière tranche de 41 851 \$ n'est pas distribuée parce que la Société s'attache à en établir la propriété.

9. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2010) des primes émises couvertes, soit environ 631 065 000 \$ en 2011 (574 280 000 \$ en 2010). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

10. Biens et matériel

Au 31 décembre 2011, le matériel acquis par la Société était entièrement amorti.

11. Engagements découlant du contrat de location

En 2007, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2012 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 58 284 \$ par année.

12. Passifs éventuels

La Société est à l'occasion partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demandesses allèguent avoir subis ou dû engager. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ni à engager de dépenses importantes relativement à ces poursuites.

13. Informations à fournir sur la juste valeur

- a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.

- b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	-
Niveau 2	42 318
Niveau 3	-
Total	42 318 \$

14. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a élaboré une politique de placements exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent être investis dans des actions. La politique de placements de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des cotes de crédit attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	25 070 \$	60,8 %	20 754 \$	57,6 %	21 751 \$	61,9 %
AA	16 162	39,2 %	15 278	42,4 %	13 388	38,1 %
Total	41 232 \$	100,0 %	36 032 \$	100,0 %	35 139 \$	100,0 %

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2011, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 227 222 \$ (1 132 000 \$ en 2010) sur la valeur marchande des obligations.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins de liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'une société membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes émises couvertes, soit environ 631 065 000 \$ en 2011 (574 280 000 \$ en 2010). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' viendrait à entraîner des obligations pour la Société.

15. Rémunération

Le personnel clé de la Société est constitué des membres de son conseil d'administration et de cadres supérieurs. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2011	2110
Jetons de présence	58 \$	58 \$
Salaires	485	503
Avantages divers	62	63
	605 \$	624 \$

16. Engagements et éventualités

Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

17. Explication de la transition aux IFRS

a) Adoption de la norme IFRS 9 –

Instrument financiers (« IFRS 9 »):

Comme l'indique la note 1a), les présents états financiers sont les premiers que la Société établit conformément au référentiel IFRS.

Les méthodes comptables présentées à la note 2 ont servi à la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, de l'information comparative incluse dans ces états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et d'un état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 (date de transition aux IFRS de la Société).

Aux fins d'établissement de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté des montants présentés antérieurement dans ses états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »).

Au moment du passage aux IFRS, le 1^{er} janvier 2010, la Société a adopté la norme IFRS 9 et elle comptabilise les obligations au coût amorti.

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010
(montants en milliers de dollars dans les tableaux)

17. Explication de la transition aux IFRS (suite)

L'IFRS 9 classe tous les actifs financiers en deux catégories : ceux évalués au coût amorti et ceux évalués à leur juste valeur. La Société satisfait aux deux critères d'application de la méthode du coût amorti.

(i) Test du modèle de gestion

L'objectif du modèle de gestion de la Société est de détenir les actifs financiers dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels.

(ii) Test des caractéristiques des flux de trésorerie

Les modalités contractuelles des actifs financiers donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des versements de capital et d'intérêts sur le solde impayé du capital.

Avant le passage aux IFRS, selon les PCGR canadiens, les obligations étaient désignées comme disponibles à la vente et elles étaient comptabilisées à leur juste valeur. Les profits ou les pertes latents découlant du changement de juste valeur ont été comptabilisés à titre d'ajustement aux fonds des membres dans l'état du résultat global et des variations des fonds des membres.

À la suite du basculement aux IFRS et de l'adoption de l'IFRS 9, l'excédent de la juste valeur du portefeuille obligataire sur son coût amorti n'est pas comptabilisé dans les fonds des membres tant que les placements ne seront pas vendus ou arrivés à échéance. Ainsi, les montants comptabilisés antérieurement dans les fonds des membres ont été réduits de 1 026 000 \$ au 1^{er} janvier 2010 et de 739 000 \$ au 31 décembre 2010.

b) Rapprochement

Au cours des exercices antérieurs, la Société ne présentait pas d'état des flux de trésorerie en vertu des PCGR du Canada.

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement entre les capitaux propres de la Société comptabilisés selon les PCGR du Canada et ses capitaux propres conformément aux IFRS :

	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Capitaux propres		
Solde conforméments aux PCGR canadiens	64 589 \$	62 373 \$
Réduction des capitaux propres pour refléter la baisse de valeur comptable des obligations à la suite du passage de la juste valeur au coût amorti	(739)	(1 026)
Total des capitaux propres conformément aux IFRS	63 850 \$	61 347 \$

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement entre le résultat étendu de la Société comptabilisé selon les PCGR du Canada et le résultat global conformément aux IFRS :

	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat étendu	
Solde selon les PCGR du Canada	2 216 \$
Variation des profits latents sur le portefeuille obligataire, non comptabilisés selon la méthode du coût amorti	287
Résultat global total selon les IFRS	2 503 \$

Conseil d'administration 2011-2012

Maurice Tulloch

Président du conseil

Président et directeur général,
Aviva Canada Inc.

Lea Algar

Présidente du conseil,
Service de conciliation en assurances
de dommages

Diane Brickner

Présidente,
Peace Hills General Insurance Company

Alister Campbell*

Président et chef de la direction,
Zurich Compagnie d'Assurances SA

George Cooke

Président et chef de la direction,
Compagnie d'assurance générale
Dominion du Canada

Paul Kovacs

Président et directeur général,
SIMA

Earl McGill

*Ancien surintendant des assurances
du Manitoba (à la retraite)*

Lawrie Savage

Président,
Lawrie Savage & Associates Inc.

Alain Thibault

*Conseiller principal et président
sortant du Conseil,*
TD Assurance

Bruce Thompson

Directeur des programmes,
Toronto Centre

David Woolley

Président,
Atlantic Insurance Company Ltd

Comités du conseil

Vérification

Earl McGill (président)

Lea Algar

Diane Brickner

Bruce Thompson

Maurice Tulloch

Gouvernance

et ressources humaines

Maurice Tulloch (président)

George Cooke

Lawrie Savage

Alain Thibault

David Woolley

* A démissionné en février 2012

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels et personnel à temps partiel

John Connor

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Conseiller juridique de la Société

Peter Stodolak

Analyste de la recherche

Adresse

20, rue Richmond Est, bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : 416-364-8677

Télécopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Carolyn Rogers

Surintendante et chef de la direction
Commission des institutions financières
de la Colombie-Britannique
555, rue Hastings Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4N6
Tél. : 604-953-5300
Télé. : 604-953-5301
www.fic.gov.bc.ca

Mark Prefontaine

Surintendant des institutions financières
Ministère du Trésor de l'Alberta
Immeuble Terrace, bureau 402
9515, 107^e Rue
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : 780-427-8322
Télé. : 780-420-0752
www.finance.gov.ab.ca

James Hall

Surintendant des assurances
Commission des services financiers
de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, 6^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
Tél. : 306-787-7881
Télé. : 306-787-9006
www.sfsc.gov.sk.ca

Jim Scalena

Surintendant des institutions financières
Ministère de la Consommation et des
Corporations du Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 1115
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : 204-945-2542
Télé. : 204-948-2268
www.gov.mb.ca

Phil Howell

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
Tél. : 416-250-7250
Télé. : 416-590 7070
www.fsco.gov.on.ca

Mario Albert

Surintendant et président-directeur général
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 8^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 418-525-7571
Télé. : 418-528-2791
www.lautorite.qc.ca

Doug Murphy

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
5151, chemin Terminal, 7^e étage
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1
Tél. : 902-424-6331
Télé. : 902-424-1298
www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Bureau du Procureur général
C.P. 2000
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 4^e étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-6478
Télé. : 902-368-5283
www.gov.pe.ca

Deborah McQuade

Surintendante des assurances
Ministère de la Justice
C.P. 6000, Édifice du Centenaire
440, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H8
Tél. : 506-453-2512
Télec. : 506-453-7435
www.gnb.ca

Doug Connolly

Surintendant des assurances
Ministère des Services gouvernementaux
et des Terres
Immeuble Confederation
Bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : 709-729-2570
Télec. : 709-729-4151
www.gov.nf.ca

Douglas Doak

Surintendant des assurances
Division de l'impôt et des cotisations
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
YK Centre Building, 3^e étage
4822, 48^e Rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3S3
Tél. : 867-873-7308
Télec. : 867-873-0325
www.fin.gov.nt.ca

Fiona Charbonneau

Surintendante des assurances
Ministère des Services communautaires
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-5111
Télec. : 867-667-3609
www.gov.yk.ca

Organisme de réglementation fédéral**Julie Dickson**

Surintendante
Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : 613-990-7628
Télec. : 613-993-6782
www.osfi-bsif.gc.ca